CDI (Centre de Documentation et d'Information)

Le professeur documentaliste accueille les élèves, étudiants, apprentis, professeurs et personnels pour des activités de recherches documentaires et de lecture.
Des séquences pédagogiques sont proposées aux classes en collaboration avec les enseignants de discipline.
Des animations peuvent être mises en place ponctuellement (concours, expositions...).
Les usagers peuvent venir en autonomie et demander un accompagnement au professeur documentaliste pour mener à bien leur travail.
Lorsque des séances sont organisées, le CDI n'est pas accessible aux autres usagers. Merci de consulter le planning d'occupation par les classes affiché sur la porte d'entrée.

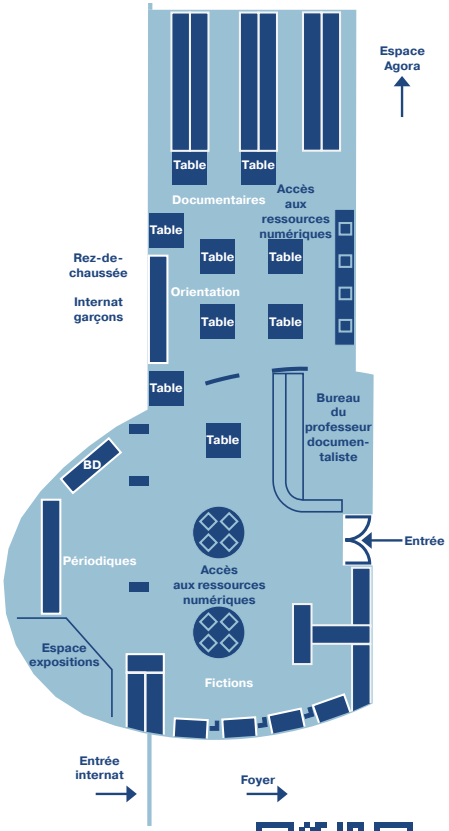

ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

https://cdi.leonarddevinci-mayenne.fr

Lp Lycée des métiers — Léonard-de-Vinci
129, boulevard de l'Europe
BP 40127 - 53103 Mayenne Cedex
Tél. 02 43 04 20 98 — Fax 02 43 04 28 16

Courriel : ce.0530079y@ac-nantes.fr
Site : https://vinci-mayenne.paysdelaloire.e-lyco.fr

IMPRIM'VERT®
Conçu, réalisé et imprimé en mars 2022 sur papier FSC au lycée Léonard-de-Vinci, Mayenne, par Alissa Baffou et Maryne Roelandt, étudiantes en BTS session 2022 — Ne pas jeter sur la voie publique — Ne peut être vendu

Centre de documentation et d'information

Un tremplin, un avenir

Lp Léonard-de-Vinci MAYENNE
CDI

CDI

Des espaces particuliers

Ils sont définis de la manière suivante :

- lecture d'œuvres de fiction (romans, poèmes, pièces de théâtre, albums, bandes dessinées) ;
- consultation de documentaires (répondant aux questions posées par les programmes scolaires mais aussi favorisant la culture générale) ;
- kiosque d'informations sur l'orientation (parcours, filières et métiers) ;
- kiosque presse traitant de l'actualité (notamment des différents secteurs professionnels spécifiques à l'offre de formations du lycée) ;
- les programmes des manifestations culturelles sont mis à la disposition des usagers ;
- les 12 postes informatiques permettent de consulter la documentation en ligne ou d'utiliser les logiciels de bureautique.

Accès aux ressources numériques

Les postes informatiques sont exclusivement destinés à effectuer des travaux scolaires. Les ordinateurs peuvent être observés à tout moment par le professeur documentaliste qui se réserve le droit d'intervenir si l'usage n'est pas adapté à une activité scolaire ou lycéenne.

Modalités de prêt

Jusqu'à 5 documents pendant 15 jours. Concernant la documentation sur l'orientation, le prêt dure une semaine. Il est possible de réserver les ouvrages. Les documents égarés ou détériorés devront être remplacés ou remboursés.

Accès à distance au catalogue du CDI

Le portail documentaire du CDI est accessible via l'adresse suivante : http://0530079y.esidoc.fr/. Il permet aux usagers de préparer la recherche des documents depuis leur domicile et d'accéder gratuitement aux différentes ressources répertoriées, telles que des dictionnaires et des encyclopédies. Il est possible de rechercher des documents par titre, auteur ou thème. Noter la cote permet de retrouver le document dans les rayons du CDI.
Le règlement du lycée s'applique aussi au CDI. Merci de respecter le silence. Ne pas apporter de nourriture ni de boissons. Les baladeurs sont tolérés mais ne doivent pas déranger le travail.
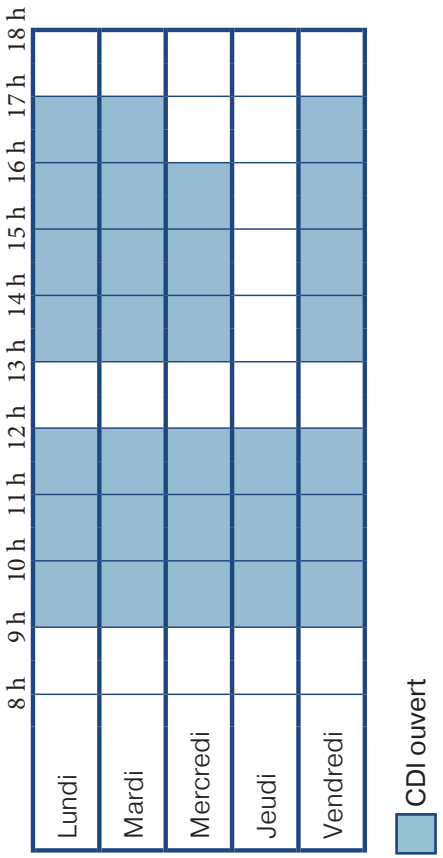
Toutes les communications téléphoniques se font à l'extérieur du CDI.